



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00629210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 54. Forêts communales - Programme de travaux de gestion forestière année 2021

Délibération n° 2020/006292

Forêts communales
Programme de travaux de gestion forestière
Année 2021

Rapporteur : Mme Fabienne BRAUCHLI, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 2	24/11/2020	Favorable unanime

Résumé :

Dans le cadre de l'aménagement forestier des forêts communales de Besançon approuvé en Conseil Municipal du 9 octobre 2020, le programme des travaux de gestion forestière à exécuter en 2021 a été établi par l'Office National des Forêts et le service forêts et boisements urbains de la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts.

Les travaux sylvicoles proposés concernent majoritairement :

- des jeunes peuplements de moins de 15 ans sur des parcelles en renouvellement : il s'agit de plantations (y compris des travaux préparatoires), de dégagement et de nettoyage de régénération, et de l'entretien de cloisonnements sylvicoles,
- l'entretien de routes forestières empierrées.

D'autres travaux sylvicoles et d'exploitation forestière concernent ponctuellement l'entretien du parcellaire et des lisières.

Ce programme de travaux 2021 concerne les massifs de Chailluz et du bois d'Aglans (La Vèze).

Dans le cadre de l'aménagement forestier des forêts communales de Besançon approuvé en Conseil Municipal du 9 octobre 2020, le programme des travaux de gestion forestière à exécuter en 2021 a été établi par l'Office National des Forêts et le service forêts et boisements urbains de la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts.

Les travaux sylvicoles proposés concernent majoritairement :

- des jeunes peuplements de moins de 15 ans sur des parcelles en renouvellement : il s'agit de plantations (y compris des travaux préparatoires), de dégagement et de nettoyage de régénération, et de l'entretien de cloisonnements sylvicoles,
- l'entretien de routes forestières empierrées.

D'autres travaux sylvicoles et d'exploitation forestière concernent ponctuellement l'entretien du parcellaire et des lisières.

Ce programme de travaux 2021 concerne plus particulièrement les parcelles suivantes :

- en forêt de Chailluz, pour les surfaces en régénération naturelle : parcelles n° 1, 2, 3, 4, 9, 10, 21, 24, 29, 30, 43, 63, 66, 68, 69, 72, 82, 88, 96 et 120,
- en forêt de Chailluz, pour les surfaces en plantation : parcelles n°46, 54, 62, 77, 78, 79 et 119,
- en forêt d'Aglans, pour les surfaces en régénération naturelle : parcelles n°9, 32, 38.

Les travaux sylvicoles et d'exploitation forestière seront confiés :

- aux entreprises privées pour un montant estimé à 60 000 € HT,
- au CFPPA de Chateaufarine par voie de convention établie dans l'année courante,
- à la régie municipale pour environ 1 700 heures de travail.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal adopte ce programme de travaux de gestion forestière 2021.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1